

Rapport d'extraction annuel non redevable de sable et de gravier

2024-2025

- Le présent rapport est obligatoire, quel que soit le scénario de production.
- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à produire ce rapport. Celui-ci doit être rempli et reçu à la MRC du Domaine-du-Roy au plus tard le 15 avril de chaque année.
- Tout rapport non reçu à la MRC du Domaine-du-Roy dans le délai prescrit est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$
 si les rapports sont reçus dans les 15 jours suivant l'échéance et de 104 \$ à partir du 16e jour suivant l'échéance. Des intérêts
 s'ajoutent au montant dû, non versé dans les délais prescrits.
- La déclaration des quantités concernant les titres d'exploitation peut être vérifiée par la MRC du Domaine-du-Roy ou le Contrôleur des finances qui, selon la Loi des commissions d'enquête, possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification.
- Les substances extraites correspondent à toute substance déplacée d'un dépôt naturel par une opération physique.
- La valeur correspond à la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites. À défaut d'une vente, inscrire l'estimation de sa valeur marchande locale.

Exemple: Quantité extraite x <u>Valeur marchande locale</u> = <u>Valeur</u>
80 tonnes métriques x 10 \$ la tonne métrique = 800 \$

			o torines me	etriques x	TO \$ IA LOTTILE IT	Tetrique = 800 \$	
SECTION 1 II	DENTIFICAT	ION					
1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (personne physique)							
Nom Prénom							Nº d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale) App. Ville, village ou municipalité							
Dunasiana)	Codo no	-4-1			
Province	F	Pays	Code pos	stai			
1.2 IDENTIFICA	TION DU TITUL	AIRE DES T	TRES D'EX	PLOITATION			
	DENTIFICATION DU TITULAIRE DES TITRES D'EXPLOITATION Nom de l'entreprise N° de matricule						
		. ор о о					Nº d'intervenant
☐ ENTREPRISE							
ou	Nom			Nº d'intervenant			
☐ PARTICULIER							
A due / /				A	\#!!		
Adresse (numéro	, rue, route rur	ale ou case p	ostale)	App.	Ville, V	illage ou municipalité	
Province		Pays	Code pos	stal			
SECTION 2 S	SUBSTANCE	S MINÉRA	LES DE S	SURFACE	EXTRAITES		
2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT : 2024-04-01 AU 2025-03-31							
						NNEVE 4	
2.2 RAISON DE	L'EXTRACTIOI	N DU SABLE	ET DU GRA	AVIER MENT	IONNEE A L'A	NNEXE T	
Pour la construction ou l'entretien sur les terres du domaine de l'État :							
d'un chemin minier décrété minier							
d'un chemin en milieu forestier pour réaliser des activités d'aménagement forestier							
d'un chemin public par l'État, lorsqu'il est titulaire du bail							
de tout ou partie d'un chemin pour lequel une municipalité a obtenu une autorisation pour voir à son entretien ou à sa réfection							
d'un chemin p		e sans but luc	ratif détermi	iné par le ou la	a ministre des F	Ressources naturelles e	et des Forêts, lorsqu'il est
	uébec, la Socié titulaire du bail	té d'énergie d	le la Baie Ja	mes (SEBJ) o	ou la Société de	e développement de la	Baie-James (SDBJ),
Pour le minist	ère des Ressou	rces naturelle	s et des For	êts, lorsqu'il e	est titulaire du b	ail	
SECTION 3	DÉCLARATION	ON					
			D. /		(NO la ((I/a)	
Nom du signataire (er	n lettres moulees)		Prenom	n du signataire ((en lettres moulée	es) N° de télépl	none
Je déclare que to	ous les renseig	nements fou	ırnis sur le t	formulaire so	ont exacts et d	complets.	
DATE:		S	IGNATURE	Ξ:			
Ce formulaire doi	t être reçu ava	nt le 15 avri	de chaque	année à l'a	dresse suivan	ite:	
Adresse de retour	MRC du Domaine-du-Roy M					-Eve Castonguay	
		oulevard Sain val (Québec)				hone: 418 275-5044, piel: mcastonguay@mr	
ii	KODEN	var rullenect	いみけ ノバス		(;Ourr	iei : mcastondilav@mr	coomaineourov ca

Veuillez noter qu'avant de vous présenter à nos bureaux, il est souhaitable de prendre rendez-vous directement avec la personne concernée.

MRC DU DOMAINE-DU-ROY 2025-01-30

MRC DU DOMAINE-DU-ROY 2025-01-30